

La situation sanitaire se dégrade rapidement en Ardèche
La vigilance et la mobilisation de tous restent de mise



Le taux d'incidence de la Covid-19 en Ardèche progresse très rapidement -**241 cas** pour 100 000 habitants-

Son taux d'incidence supérieur à la moyenne **nationale -119 cas-** et **régionale -126 cas-**.



Nous vous rappelons que le port du masque reste obligatoire -arrêté préfectoral du 20 août 2021-

En intérieur, dans les lieux publics soumis au passe sanitaire ou non **MAIS AUSSI EN EXTERIEUR** dans les lieux à forte fréquentation comme sur les marchés.

Restons vigilant et continuons d'appliquer les gestes barrières



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)